

# COSMETIC VALLEY

---

## FRANCE

18 octobre 2009  
DOSSIER DE PRESSE

## Lancement de la Charte « Pour une Cosmetic Valley Eco-responsable »

Premier centre mondial de ressources en parfumerie-cosmétique, porte-drapeau de l'excellence « Made in France », la Cosmetic Valley se mobilise en faveur du développement durable et lance sa **charte « Pour une Cosmetic Valley Eco-responsable »**. L'évènement est à la mesure des ambitions du Grenelle de l'Environnement puisque, pour la première fois, les membres d'un pôle de compétitivité - grandes entreprises, PME, laboratoires de recherche, organismes de formation - s'engagent dans **une démarche collective d'amélioration continue des résultats environnementaux et sociétaux, avec le soutien des collectivités territoriales. Tous les métiers de la filière parfumerie-cosmétique** sont concernés par la démarche : ingrédients et matières premières, recherche&développement, formulation, production, packaging, logistique...

**250 acteurs du pôle de compétitivité issus des 7 départements du pôle de compétitivité** - chefs d'entreprises, universitaires, responsables des collectivités territoriales - étaient présents autour de **Alban Muller et de Jean-Luc Ansel**, Président et Directeur général de la Cosmetic Valley, pour le lancement de la charte le 16 octobre 2009 en présence de **Gérard Larcher, Président du Sénat** et de **Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie**. Parmi les personnalités qui ont participé à la présentation de la charte : **Sylvie Fauchaux**, Présidente de l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, **Martin Perrier** (chargé de mission Carbone à l'ONF) et **Patrice Lafargue** (Président d'IDEC et partenaire privé de la Cosmetic Valley), qui ont évoqué le projet Puits de carbone de la Cosmetic Valley à Madagascar ; **Alain Grangé Cabanne**, Président de la FEBEA, qui a apporté le soutien de la Fédération des Entreprises de la Beauté, et plusieurs chefs d'entreprise : **Marc-Antoine Jamet** (LVMH), **Daniel Guillermin** (Shiseido International France), **Michel Barbaise** (Cegedis).

-1-

L'évènement a été organisé à **Rambouillet dans le département des Yvelines** qui dispose d'un savoir-faire industriel et universitaire dans le domaine du développement durable susceptible de devenir un véritable outil pour la recherche et l'innovation.

Premiers signataires de la Charte « Pour une Cosmetic Valley Eco-responsable » :

**Région Centre** : **Adonis, Groupe Aban Muller** (Fontenay-sur-Eure, Eure-et-Loir), **BioEurope, Groupe Solabia** (Anet, Eure-et-Loir), **Paco Rabanne/Nina Ricci, Groupe Puig** (Chartres, Eure-et-Loir), **Biochemics** (Orléans, Loiret), **Caudalie** (Saint Jean-de-Braye, Loiret), **Gemey-Maybelline, Groupe L'Oréal** (Orléans, Loiret), **Shiseido** (Ormes, Loiret).

**Région Haute-Normandie** : **Indigo By Valois** (Verneuil-sur-Avre, Eure), **Biogalenys** (Evreux, Eure)

**Région Ile-de-France**: **Guerlain, Groupe LVMH** (Orphin, Yvelines), **Sederma** (Le Perray-en-Yvelines, Yvelines), **Tebu Bio** ( Le Perray-en-Yvelines, Yvelines), **Alcan Packaging Beauty** (Gennevilliers).

## L'éco-responsabilité, valeur commune du pôle

Assurer la qualité et la sécurité des produits et des services dans le respect des hommes et de la planète ... La prise en compte des impacts environnementaux sur l'ensemble des activités du pôle s'inscrit comme une des valeurs essentielles de la Cosmetic Valley qui a fait du développement durable l'un de ses grands **Domaine d'Action Stratégique**.

Acteur fédérateur du territoire, la Cosmetic Valley a lancé en 2007 une vaste réflexion au sein d'un groupe de travail dédié. Elle se concrétise aujourd'hui par le **lancement de la charte « Pour une Cosmetic Valley éco-responsable »** que chacun des membres du pôle va pouvoir signer et adopter.

*« Ce travail est un approfondissement de ce qui est déjà mis en place par de nombreuses entreprises qui ont obtenu des certifications ISO 14000, ISO 26000). Elle devrait mener à l'émergence d'une nouvelle économie basée sur l'excellence et la responsabilité. »*

*Alban Muller, Président de la Cosmetic Valley*

## Intégrer l'éco-responsabilité comme valeur-phare du « Made in France » sur le marché international

Premier centre mondial de ressources en parfumerie cosmétique, la Cosmetic Valley est aujourd'hui l'une des vitrines les plus modernes du luxe français. Elle travaille en particulier à **renforcer la visibilité internationale des PME** du pôle de compétitivité pour leur permettre de mieux se positionner sur les marchés d'exportation. Le label « Made in France » est à cet égard un formidable drapeau que la Cosmetic Valley souhaite déployer toujours plus haut sur l'ensemble des salons et des congrès. Il est toutefois essentiel aujourd'hui que le **développement durable figure parmi les valeurs fortes véhiculées dans l'affichage** du « Made in France ». La charte « Pour une Cosmetic Valley éco-responsable » répond à cet objectif en mettant en exergue la plus-value de l'offre française et l'image d'une France innovante et dynamique tournée vers le futur.

*« L'éco-responsabilité est une valeur montante qui permettra à nos entreprises d'afficher demain une vraie différence sur le marché mondial. »*

*Jean-Luc Ansel, Directeur général de la Cosmetic Valley.*

## Une démarche collective, évolutive et pragmatique

Le territoire de la Cosmetic Valley compte **5 universités et près de 500 entreprises** intervenant dans tous les secteurs d'activité de la filière parfumerie-cosmétique : matières premières, recherche&développement, formulation, fabrication, packaging, logistique,... La plupart d'entre elles ont déjà, à titre individuel, pris des initiatives en matière de développement durable : normes ISO 14001, certifications Ecocert, ... . Les grands groupes ont souvent des entités internes en charge du développement durable. Cependant près de 80% des membres de la Cosmetic Valley sont des PME/PMI disposant de compétences pointues que le pôle se doit d'accompagner dans un domaine devenu un **enjeu stratégique pour l'économie de demain**. La Cosmetic Valley a donc décidé de ne pas ajouter de label supplémentaire ou de nouvelle certification qui complexifie l'existant mais de proposer à ses membres de s'engager dans une démarche collective et pragmatique en signant la charte « Pour une Cosmetic Valley responsable ».

L'objectif est **l'amélioration continue des résultats environnementaux et sociétaux du territoire** par une forte sensibilisation des acteurs du pôle menée en lien avec les collectivités locales et en cohérence avec les Agendas 21 locaux existants ou en cours de préparation.

Cette démarche collective, évolutive et volontairement pragmatique doit se traduire par des changements de comportement et de possibles changements techniques.

**« Au-delà de la crise actuelle, les entreprises et notamment les PME qui s'en sortiront le mieux seront celles qui auront misé sur les nouvelles technologies, les nouvelles énergies et procédés "verts".**

**Danuta Hübner Membre du Parlement européen.**

## Des engagements à court, moyen et long termes

L'originalité de la charte « Pour une Cosmetic Valley responsable » réside dans **la globalité d'une démarche évolutive, et dans la pluralité des engagements** pris par les signataires autour de quatre volets : l'environnement (énergie, déchets, transport,..), l'offre produits (innocuité, écotoxicité, bioaccumulations,...), la démarche de progrès continu et les relations sociétales (commerce équitable, valorisation des ressources humaines, mécénat,...).

**Environnement** : qu'il s'agisse de consommation d'eau et d'énergie, de traitement et de recyclage des déchets, de risques de pollutions, de modes de transport, d'intégration de critères de développement durable dans l'ensemble des activités : éco-conception, respect et protection de la biodiversité, construction de bâtiments,... Les signataires s'engagent à mettre en œuvre pratiques responsables qui contribuent à la lutte contre l'impact environnemental des produits et process.

**Offre** : considéré comme une véritable opportunité d'amélioration, le nouveau règlement européen REACH sera placé au cœur de la gestion des produits, matières premières, et de tous les ingrédients et articles divers entrant dans la fabrication. Les signataires s'engagent à proposer une offre de produits qui tienne compte des valeurs de respect de l'environnement et de l'éco-responsabilité tout en garantissant la sécurité et le bien-être du consommateur.

**Démarche de progrès continu** : en signant la charte, les entreprises s'engagent à communiquer sur les actions et progrès réalisés et à mobiliser leurs personnels autour de ces nouvelles valeurs.

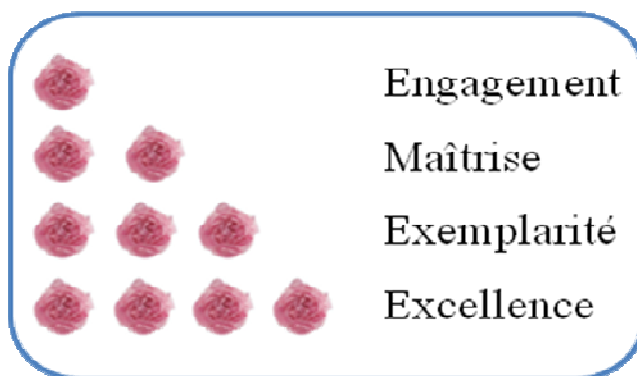
**Relations sociétales** : mise en place de filières d'échanges responsables qui respectent éthique et équité, soutien au développement économique local, environnement de travail sûr, la charte propose une dynamique de progrès éco-responsable menée en lien étroit avec les collectivités locales.

## Une, deux, trois ou quatre pivoines...

La charte « Pour une Cosmetic Valley éco-responsable » est proposée aux **membres de la Cosmetic Valley** (entreprises, laboratoires de recherche, organismes de formation) et aux **collectivités territoriales** qui soutiennent le pôle de compétitivité.

Les candidatures se font par **site d'activité**. Un organisme membre de la Cosmetic Valley possédant plusieurs sites d'activité sur le territoire peut se porter candidat pour un seul d'entre eux qui sera « l'unité participante ». Par exemple, une usine, une plate-forme logistique, un centre de R&D... Toutes les activités peuvent être candidates : production, R&D, transport, centre de formation, services, ... L'engagement dans cette démarche implique une participation annuelle aux frais de gestion de la charte (contrôle, administration ...).

Quatre niveaux matérialisés par **l'attribution de pivoines** correspondant à une progression en matière de responsabilité sont prévus dans la charte. **Une pivoine d'Or** pourra être attribué à l'unité candidate ayant réalisé des performances exceptionnelles.



L'attribution des pivoines sera effectuée par un cabinet d'audit.

Elle sera réalisée sur la base d'un ensemble de critères :

*Indicateurs de performance et des initiatives réalisées dans :*

-des domaines environnementaux (Energie, Eau, Déchets, Mobilité-transport, Pollution, Biodiversité-Espaces Verts),

-des domaines liés à l'offre (matières entrantes/produits et/ou services), achats)

-des domaines relatifs aux relations sociétales

*Indicateurs de performance et des initiatives réalisées dans des domaines transversaux* proches des systèmes de management des organisations (Information-sensibilisation, Lutte contre les GES, Management-organisation).

L'envoi du formulaire de participation permettra de recueillir les actions déjà initiées dans l'unité participante (au maximum 3 mois après signature de la charte). Cet envoi lui permet de se voir attribuer une première pivoine.

Un an après la signature, l'unité participante envoie un dossier de candidature précisant les indicateurs et les initiatives prises pour améliorer la performance de l'organisation.

La vérification est assurée sur documents transmis au cabinet d'audit qui décide de l'attribution d'une pivoine supplémentaire. La pivoine 4 ne pourra être obtenue que par vérification par un expert sur le site de l'unité participante.

# La charte en action

## Au niveau du pôle

### **Projet de construction d'un puits de carbone à Madagascar en liaison avec l'ONF, Office National des Forêts.**

En 1997, le Protocole de Kyoto a attiré l'attention du monde entier sur la nécessité de la lutte contre l'effet de serre et encourage les investissements dans des pays du Sud pour développer des projets conduisant à des réductions d'émissions. Parmi ces projets figure en bonne place la création de ce que l'on nomme un « puits de carbone »\* qui passe par la plantation d'une forêt exploitée selon des méthodes culturales rigoureuses. Ce puits de carbone biologique est reconnu aujourd'hui comme le moyen le plus efficace pour optimiser l'action dépolluante des arbres et dépolluer l'atmosphère. Le Protocole de Kyoto permet également aux états d'affecter à leurs entreprises des quotas d'émission de gaz à effet de serre. Ces droits à polluer sont négociables à la Bourse du carbone : les entreprises qui réduisent leurs rejets plus que nécessaires peuvent revendre leurs excédents. Et celles qui ne sont pas mesure de respecter leurs quotas peuvent acheter des droits à polluer compensatoires sous forme de puits de carbone, avec mise en place de reconstruction de forêts en Afrique ou en Amérique du Sud. A l'instar de PEUGEOT en Amazonie, ou de la ville de Bruxelles en République Démocratique du Congo, les entreprises et collectivités peuvent ainsi aujourd'hui s'engager dans la création de puits de carbone.

Dans le cadre de sa charte d'éco-responsabilité, la Cosmetic Valley souhaite fédérer ses membres autour d'un **projet de création d'un puits de carbone biologique à Madagascar** qui a été élaboré en liaison **avec l'ONF**. Ce projet à une forte connotation environnementale et sociale aura pour cadre une île où la déforestation a fait des ravages provoquant érosion des sols et perte de biodiversité. Deux études de faisabilité sont en cours avec des partenaires locaux : la fondation Tany Meva (projet dans la région de hautes terres), et l'ONG L'Homme et son Environnement pour le projet situé sur la côte Est. Partenaire privé de la Cosmetic Valley, le **Groupe IDEC** (construction de sites industriels clés en mains) a d'ores et déjà souhaité s'associer à ce projet.

*\*Au sens large, un puits de carbone est un réservoir, naturel, ou artificiel de carbone qui absorbe le carbone de l'atmosphère et donc contribue à diminuer la quantité de CO<sub>2</sub> atmosphérique. Les deux principaux puits de carbone sont aujourd'hui la forêt et l'Océan. A l'état vivant, l'arbre est en quelque sorte un « dépollueur ». En effet, il construit ses fibres de bois, ses feuilles, écorce et résine en absorbant par photosynthèse le gaz carbonique.*

## MATIERES PREMIERES

Eure-et-Loir, Anet

### **Bioeurope, Groupe SOLABIA : réduction énergétique et nouvelles technologies plus économes**

Pour le groupe SOLABIA, le Développement Durable et Soutenable implique avant tout la nécessité de penser et d'agir différemment. Il constitue une stratégie industrielle dont l'éthique est le moteur et s'appuyant sur les 3 principes fédérateurs que sont « l'écologiquement acceptable, le socialement correct et de l'économiquement viable ». C'est ainsi qu'à tous les niveaux de l'entreprise, le groupe Solabia met en œuvre des actions visant notamment à la **réduction énergétique** par l'optimisation de ses installations industrielles et **l'intégration de nouvelles technologies plus économes**.

En France pour le groupe Solabia, sur le site d'Anet impliqué dans la Cosmetic Valley ont été mis en place :

- ° Station biologique de traitement des eaux usées.
- ° Procédés de développement et de production sans solvant
- ° Procédés de développement et de production biotechnologique qui limite la consommation énergétique
- ° Diagnostic détaillé des consommations énergétiques du site
- ° Plan d'action visant à réduire significativement les consommations d'électricité et de gaz
- ° Système d'économie d'eau
- ° Tri sélectif et compactage d'une grande partie des déchets.

**Adonis, Groupe Alban Muller : éco-conception des extraits végétaux et jardins filtrants**

Fort de ses 30 ans d'expérience dans le domaine de la beauté, Alban Muller a choisi de travailler au développement de ses produits avec une nouvelle approche : l'éco-responsabilité. De la graine au produit fini, chaque étape de développement est contrôlée, et tout est mis en œuvre pour limiter l'impact sur l'homme et l'environnement. Tous les actifs dorénavant proposés par A.M.I. sont développés selon cette démarche. Plus particulièrement, il propose une nouvelle génération d'extraits végétaux, très exigeants en terme de naturalité et de respect de l'environnement : **les extraits éco-conçus**. Leurs caractéristiques :

- ° 100% naturels car d'une part, l'extraction se fait par des solvants naturels : eau purifiée (c'est-à-dire sans nitrates et sans pesticides) et éthanol d'origine végétale et d'autre part, l'extrait natif (obtenu au cours du processus de fabrication) est stabilisé dans un support naturel (glycérine d'origine végétale 100% naturelle, dérivée du colza).
- ° Sans conservateurs car la glycérine composant l'extrait final à 95 % permet la stabilité microbiologique du produit.
- ° Les solvants utilisés sont recyclés dans une usine certifiée ISO 14001.
- ° Les résidus de plantes obtenus à l'issue de la fabrication sont biodégradables et sont recyclés pour servir de compost.
- ° Process de fabrication à faible impact écologique (zéodratation, flash-pasteurisation...)

Le traitement des rejets en eaux du site de production de la Cosmetic Valley (certifié ISO 14001) a vu le jour sous la forme des **Jardins Filtrants®**, une éco-solution pour le traitement des eaux par phytoremédiation. Le principe des Jardins Filtrants® consiste à utiliser le pouvoir purificateur de végétaux spécifiques pour traiter les eaux rejetées (principe de la phytorestauration). Il n'y a pas d'accumulation des polluants dans les plantes mais une destruction de la pollution par la rhizosphère (les racines). Après un pré-traitement en amont par aération en cuve, les eaux sont dirigées vers des jardins où le processus de dégradation des charges polluantes est finalisé au fil des bassins. L'eau est alors purifiée et peut arroser selon les besoins les jardins décoratifs et paysagers.

Yvelines, Le Perray-en-Yvelines

### **SEDERMA et la culture de cellules végétales**

Depuis 1964, Sederma a dédié son activité au développement d'ingrédients actifs et à la création de concepts innovants destinés à l'Industrie Cosmétique, basés sur la maîtrise de la Biotechnologie, de la synthèse biomoléculaire et de l'extraction végétale.

Au-delà de la certification ISO 14001 que l'entreprise a été parmi les premières à obtenir dans sa branche, deux exemples illustrent la démarche de Sederma.

L'utilisation des plantes du règne végétal, d'un domaine du vivant encore sous-exploité mais exposé au risque d'être bientôt surexploité, est à la mode dans la recherche et le marketing cosmétique. Pour y répondre de manière éco-responsable, Sederma a investi dans la technologie de **culture de cellules végétales**. Cette technique permet d'obtenir des substances actives à partir du matériel végétal, sans risque pour l'exploitation abusive des plantes sauvages, sans nécessiter une culture spéciale soumise aux aléas du terroir, du temps, de la pollution, sans avoir besoin de transporter le matériel végétal du Brésil ou de la Chine jusqu'ici. Une méthode de fabrication et d'extraction douce qui utilise peu d'énergie, pas de solvants, et bien sûr aucun engrais ni pesticide.

En parallèle à ce développement, une **installation pilote d'extraction au CO<sub>2</sub> supercritique** permet d'obtenir des substances végétales de haute activité cosmétique à partir du matériel des plantes, avec un impact environnemental également très réduit : pas de solvants organiques, température basse d'extraction, bilan énergétique favorable.

D'autres initiatives accompagnent et accompagneront ces nouveautés, qu'il s'agisse de la recherche de fournisseurs également sensibilisés, de l'encouragement pour le covoiturage...

## FORMULATION/PRODUCTION

Loiret, Ormes et Gien

### **SHISEIDO INTERNATIONAL France : criblage dans un filtre vert**

SHISEIDO INTERNATIONAL France (SIF) est la filiale d'un Grand Groupe japonais, SHISEIDO, qui a toujours pris en considération les impacts environnementaux, que ce soit au niveau industriel ou au niveau des produits. Ainsi, **toutes les usines du Groupe sont certifiées ISO 14001** (Norme Environnementale) depuis le début des années 2000. Au niveau de SIF, la politique environnementale est déclinée en 3 grands axes : formulation des produits, développement des articles de conditionnement et économie des ressources ainsi que gestion des déchets au niveau industriel.

Toutes les matières premières utilisées dans les formulations par SIF sont « **criblées** » dans un **filtre vert** qui détermine pour chacune d'entre elles un risque environnemental. Ce filtre vert prend en compte différents critères tels que l'origine, la capacité de dégradation, les risques au niveau du transport. Par ailleurs, le risque sur l'écotoxicité est déterminé pour les grands types de formulation. Les articles de conditionnement sont développés selon le souhait des Créateurs (Jean-Paul GAULTIER, Issey MIYAKE et Narciso RODRIGUEZ) en y incluant **des normes d'éco-conception**, que ce soit au niveau des matériaux choisis et de leur pureté, mais aussi en tenant compte de l'impact environnemental du produit commercialisé afin qu'il soit le plus faible possible. Par exemple, SIF fabrique chaque année environ 25 millions d'échantillons sous forme de mini-sprays permettant de tester les différents parfums. Pendant longtemps, ces mini-sprays ont été conditionnés dans des cartouches occupant un grand volume. Depuis début 2009, ils sont conditionnés dans de petits étuis, ce qui minimise le volume occupé. Résultat : chaque année, leur transport permettra **d'économiser 60 camions semi-remorques de 35 tonnes**.

Pour ce qui concerne l'économie des ressources, sur le plan industriel, les 2 sites de production de GIEN et d'ORMES ont lancé depuis 2001 un **vaste programme de réduction de consommation d'énergie et d'eau**. L'indicateur de consommation d'électricité, mesuré sur le nombre de produits réalisés, **a baissé de plus de 15 %** en régulant le fonctionnement des machines de conditionnement et les circuits de vide, d'air comprimé et de ventilation. L'indicateur de consommation d'eau, mesuré sur le nombre de lots fabriqués, **a baissé de 20 %** en bouclant certains circuits et en optimisant les systèmes de nettoyage en place. Les pertes matières en fabrication alcool **ont baissé de 50 %** en réutilisant l'alcool de lavage comme matière première dans la fabrication suivante de même fragrance. En ce qui concerne la gestion des déchets, 100% de ceux-ci sont valorisés en priorisant le recyclage qui représente plus de 2/3 des quantités, le 1/3 restant, étant valorisé sous forme énergétique

-12-

Loiret, Saint Jean de Bray

### **CAUDALIE : des notices sur les étuis**

Les méthodes du développement durable ont été intégrées dès la conception du produit, en passant par tous les aspects logistiques jusqu'à la livraison des clients et sans oublier le consommateur. Exemple d'initiative : afin de réduire la consommation de papier, les notices en papier placées à l'intérieur des étuis ont été supprimées pour être **intégrées sur l'intérieur des étuis**. D'où une baisse considérable de l'utilisation du papier et l'optimisation de l'utilisation du carton. De même, les présentoirs utilisés sur les points de vente étaient initialement en carton. Afin de diminuer cette utilisation du carton, CAUDALIE utilise de nouveaux **présentoirs en bois réutilisables** à chaque campagne. Résultat : aujourd'hui il n'y a plus de benne de déchets qui parte toutes les semaines, simplement une petite poubelle ménagère.

Un plan de transport favorisant le covoiturage a été développé pour les salariés pour les déplacements professionnels mais aussi pour déplacements privés (enfants, transport à l'école..). L'entreprise a également investi dans la construction d'un parc à vélo.

Eure-et-Loir, Dreux

### **GROUPE PELLICULAGES DE L'OUEST : Management Environnemental**

Le Groupe Pelliculages de l'Ouest s'est montré particulièrement avant-gardiste sur le plan du management environnemental. L'entreprise a réalisé des efforts d'investissement importants dans le renouvellement rapide des machines de pelliculage permettant la **suppression totale d'emploi de colles à solvant** et de **solvants** dans l'ensemble de ses ateliers. Ces efforts se sont traduits par une réduction très importante des émissions polluantes.

L'entreprise a entrepris, depuis 2006, un **programme de maîtrise de l'énergie** avec comme premier objectif la réduction des consommations d'énergie et de carburant. Le chauffage de l'atelier est aujourd'hui réalisé par récupération de la chaleur des machines ce qui a permis une réduction par 4 des consommations de gaz dès 2007. Un renouvellement accéléré du parc de transport a été mené : nouvelles motorisations moins gourmandes en consommation de carburant, équipement des cabines avec déflecteur de toit et traitement des émissions polluantes selon la technologie SCR (Selective Catalyst Reduction) pour économiser de 2 à 3 litres au 100 km parcouru, soit **une réduction de 10 à 15 % de la consommation moyenne des camions**. Les nouveaux camions seront norme Euro 4 ce qui permettra à l'entreprise d'anticiper sur l'application des nouvelles réglementations européennes.

-13-

## PACKAGING

### Eure, Verneuil-sur-Avre

#### **INDIGO BY VALOIS : Easy Spray, une référence en matière d'éco-conception de produits innovants**

Concepteur et fabricant de système de pulvérisation dans le domaine du packaging pour la parfumerie, Indigo By Valois est l'un des leaders dans son domaine d'activité. Certifié ISO 14001 depuis 2008, le site de Verneuil-sur-Avre a élaboré un **guide des bonnes pratiques environnementales** qui a permis de sensibiliser son personnel sur les enjeux de l'environnement et la position de la société par rapport à ces enjeux. Grâce à son approche innovante en matière d'éco-conception de produits, INDIGO BY VALOIS a pu lancer **EASY SPRAY**, une nouvelle génération d'échantillon devenu aujourd'hui leader sur son marché. Réalisé avec 6 composants - poussoir, bague, ressort, pistons, tube plongeur et flacon (au lieu de 12 pour les anciennes générations), plus compact en terme de taille, cet échantillon tube permet **d'importants gains environnementaux** :

Baisse de 30% en termes de poids de packaging

Baisse de 70% en termes d'énergie consommée pour la fabrication

Baisse de 45% en termes de volume de palettisation

### Région Ile-de-France, Gennevilliers

#### **ALCAN PACKAGING BEAUTY : réduire, recycler et remplacer si possible.**

Leader mondial dans l'emballage pour la cosmétique et beauté (26 usines dans le monde, 8500 personnes travaillant sur les sites de production travaillant pour les grandes marques de la cosmétique, chiffre d'affaires de l'ordre de 930 millions de dollars), Alcan Packaging Beauty travaille depuis longtemps sur le volet environnemental. En particulier dans ses usines où les équipes de progrès continu sont sans cesse en train d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'énergie, de l'eau, etc. L'éco-conception constitue un deuxième volet avec trois mots d'ordre : **réduire, recycler, remplacer**. D'abord, **réduire la quantité de matière**. Ensuite si possible **intégrer la notion de recyclage** des matières. Et enfin remplacer et chercher **des matières complètement renouvelables** pour demain. Les équipes de développement ont ainsi travaillé sur une gamme de tubes comprenant les éléments les plus légers au monde. Exemple : **le Fluptop** qui pèse aujourd'hui la moitié de ce qu'il pesait il y a 2-3 ans et qui inclut, dans la jupe de ce tube, 60% de matière recyclée.

-14-

**LA COSMETIC VALLEY en bref - [www.cosmetic-valley.com](http://www.cosmetic-valley.com)**

Créée en 1994, labellisée pôle de compétitivité en 2005, la Cosmetic Valley est aujourd'hui le **premier centre mondial de ressources en parfumerie-cosmétique**. Situé en France au Sud-Ouest de Paris, le cluster rassemble près de **500 entreprises de la filière Beauté** travaillant au rayonnement du « Made in France » dans le monde. Parmi elles de très nombreuses PME et une dizaine de grandes marques : Guerlain et Dior (LVMH), Shiseido, Hermès, Nina Ricci et Paco Rabanne (Groupe Puig), Lolita Lempicka (Pacific Création), Gemey-Maybelline et Yves Saint Laurent Beauté (L'OREAL), Clarins, Caudalie, Chanel, ainsi que des multinationales implantées en France comme Unilever, Procter&Gamble et Reckitt Benckiser. **Cinq universités** (Orléans, Rouen, Tours/François Rabelais, Versailles/Saint Quentin-en-Yvelines, Le Havre) et une quinzaine d'établissements de formation ont rejoint le pôle pour développer l'excellence et la compétitivité de ce « cluster français » qui met le cap sur l'innovation et la beauté de demain.

Chiffres-clé (Septembre 2009)

470 entreprises dont 80 % de PME et une dizaine de grandes marques du Luxe,  
45 000 emplois, 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit plus de 60% du  
chiffre d'affaires global de l'industrie française de la Beauté qui est aujourd'hui le  
2<sup>ème</sup> contributeur au solde commercial de la France après l'aviation,  
5 universités, 188 laboratoires de recherche publics,  
7 200 chercheurs, 136 établissements de formation,  
33 projets de recherche collaboratifs labellisés (68 millions d'euros).  
Le soutien d'une vingtaine de collectivités territoriales de 7 départements :  
Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loiret, Loir-et-Cher (Région Centre), Eure (Région  
Haute-Normandie), Val d'Oise et Yvelines (Région Ile-de-France).